

Pour vous inscrire à l'une ou plusieurs de nos formations

2

Inscription définitive

- ◆ Le DPC informe la FORA **au plus tôt 35 jours** avant le début de la formation de l'acceptation ou du refus de la prise en charge de la formation. Vous recevrez alors un mail vous demandant de confirmer le format de votre inscription (FIF-PL ou DPC).
- ◆ **3 semaines avant la formation**, vous recevrez un mail contenant la convention à renvoyer signée, accompagnée du règlement ou de la caution (information stipulée dans la convention). Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de la FORA ou par virement.

Post-formation

- ◆ Le chèque de règlement FIF-PL sera encaissé dans un délai d'un mois à partir du début de la formation.
- ◆ Le chèque de caution (DPC) sera détruit après clotûre de votre dossier si vous avez répondu aux obligations.
- ◆ Un mail vous sera adressé avec les différents questionnaires à remplir ; vos réponses sont obligatoires pour valider la formation. En l'absence de ces réponses, vous ne recevrez pas les justificatifs nécessaires à votre indemnisation par l'ANDPC ou le FIF-PL.

1

Pré-inscription

- ◆ Remplir le formulaire d'inscription OU inscrire-vous sur le site FNO.fr
- ◆ Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail quelques jours après. **Vous serez avisé en cas d'impossibilité d'inscription ou de placement sur liste d'attente.**

Rappel de la formation

Environ **quinze jours** avant la formation, la FORA vous enverra un mail avec les diverses informations concernant le stage ainsi que le questionnaire de pré-stage à remplir

OBLIGATOIREMENT

3

Pour comprendre comment faire une demande de prise en charge **DPC** ou **FIF-PL** en moins de 3 min



FIF-PL



DPC

En cas d'inscription via le site **fno.fr**, le choix du mode de financement (DPC/FIF-PL) se fait au moment de l'inscription qui sera définitive.

NOUVEAUTÉ : possibilité de paiement en plusieurs fois par CB

Informations utiles

Précisions sur les inscriptions

- Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du formulaire en ligne
- Pour les orthophonistes salariés, dont les frais de formation sont pris en charge par l'employeur, la procédure d'inscription est identique
- Tout désistement doit être formulé par écrit (courrier ou mail) au moins 15 jours avant le début de la formation

Déroulé des formations

- Nos formations se déroulent en présentiel. Toutefois, si cela s'avère nécessaire, le format passera en distanciel
- Chaque formation sera encadrée par un représentant de la FORA
- Une évaluation des connaissances et de la satisfaction sera proposée après chaque formation
- La FORA se réserve le droit d'annuler un stage, notamment si le nombre de participants est jugé insuffisant 15 jours avant son début. Le montant du stage sera alors intégralement remboursé mais les frais annexes (billets de train, hôtel) ne seront en aucun cas pris en charge

Fonctionnement DPC/FIF-PL

- Un minimum de cinq stagiaires inscrits sous le format DPC à une formation est maintenant requis pour que la prise en charge par l'ANDPC soit possible
- Forfait de 14 heures annuelles, soit 42 h sur la période triennale 2023-2025 avec obligatoirement 7h réservées aux EPP
- Les frais de participation peuvent être pris en charge par le FIF-PL, (toutes les formations non agréées par cet organisme en sont exclues). Renseignements sur www.fifpl.fr
- Il n'est pas possible de cumuler une demande DPC et FIF-PL
- En cas de demande de prise en charge DPC et si le stage dure plus de 14h, un complément tarifaire sera demandé au stagiaire.
- N° déclaration d'activité FORA: 83 63 04443 63

Accessibilité

- Toutes nos formations sont accessibles. En cas de handicap nécessitant des adaptations, veuillez contacter Madame Amélie Malbec-Petitjean (cf.contact FORA)
- Vous pouvez réserver une chambre d'hôtel à l'Hôtel Holiday Inn à tarif préférentiel auprès de Marie Jaillet : marie.jaillet@hiclermont.com

Avantage adhérents SOR-AuRA

- Les adhérents du SOR-AuRA bénéficieront d'une remise de 50 euros sur le coût de la formation indiqué sur le programme (exonération des frais de dossier), sous réserve d'être à jour de leur cotisation au moment de la formation.

Partenariat parental – perfectionnement

Jérémy Périchon, orthophoniste

Nombre de participants : 16 personnes

Public concerné

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence
- Avoir assisté à la formation sur le partenariat parental et/ou celle sur le langage écrit chez les adolescents

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, la / le stagiaire sera capable de / d' :

- Mener une démarche de partenariat de soin du début des soins orthophoniques jusqu'à l'arrêt de l'intervention
- Exposer une situation clinique complexe
- Analyser un dossier clinique et identifier des pistes d'action possibles
- Questionner et repenser sa posture et ses pratiques professionnelles

Objectifs pédagogiques

- Présenter des supports d'aide à la décision partagée applicables en langage oral et écrit
- Prioriser les objectifs concertés (en langage oral et écrit) avec le patient et sa famille
- Proposer des activités thérapeutiques facilitant l'implication des différents partenaires
- Définir les critères d'arrêt d'une prise en soin orthophonique
- Évaluer l'efficacité de son intervention
- Identifier des solutions possibles lors d'une situation de conflit relationnel

Les stagiaires pourront mettre en pratique les connaissances et compétences acquises dès la fin du stage.

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens mobilisés : vidéoprojection, supports écrits, films vidéo, apports théoriques par la méthode de l'exposé, powerpoint, études de cas avec support vidéo et mise en groupe(s) pour réflexion, ateliers, réflexions en groupe(s) et mises en situation à partir d'études de cas proposées par les formateurs et les stagiaires.

Méthodes pédagogiques utilisées (recommandations de la Haute Autorité de Santé)

- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l'intervenant
- Méthode interrogative : questionnements structurés pour faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances à acquérir
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux expériences, étude de cas.

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de connaissances pré-formation
- Questionnaire d'acquisition de connaissances post-formation
- Questionnaire de satisfaction
- Contrôle des connaissances tout au long de la formation

Programme

PREMIER JOUR - Matin : 9H00 – 12H15

09H00-10h30 : Partage d'expériences et d'objectifs

- « Ce que j'ai changé dans ma pratique professionnelle ... »
- « Je n'y arrive(ra) pas ... » : réflexions en groupe autour des obstacles rencontrés et des solutions possibles
- « Ce que j'aimerais approfondir pendant ces deux jours ... »
- « Ce que j'aimerais mettre en place à la fin de cette formation ... »

PAUSE

10H45-12H15 : Co-construire un projet de soin concerté adapté aux besoins spécifiques de notre patient et de sa famille et dépasser les obstacles rencontrés

- Formuler des objectifs concertés à court, moyen et long terme
- Hiérarchiser la progression du plan d'intervention orthophonique
- Définir l'ensemble des modalités pratiques (stratégies d'intervention, outils rééducatifs, mesures de l'efficacité du projet de soin, implémentation et transfert des objectifs dans le quotidien)
- Comment dépasser les obstacles rencontrés lors d'un partenariat de soin ?

Comment gérer les conflits relationnels avec les patients et les familles ?

PREMIER JOUR - Après-midi : 13H15 – 17H00

13h15-15H30 : Langage oral et partenariat de soin

- Présentation d'un support d'aide à la décision des objectifs thérapeutiques
- Présentation d'activités à réaliser en séance et/ou à transférer dans le quotidien
- Atelier pratique : à partir d'une situation clinique, réfléchir en petit groupe à la progression du plan d'intervention orthophonique (objectifs, déroulé des séances, supports rééducatifs et mesures d'évaluation)

PAUSE

15h45-16h30 : Les obstacles au partenariat de soin

- Temps d'échange autour des pratiques professionnelles
- Quelles actions mettre en place dès mon retour au cabinet ?

16h30-17H00 : Retour sur la journée de formation

DEUXIEME JOUR - Matin : 9H00 – 12H15

09H00-10h30 : Langage écrit et partenariat de soin

- Présentation d'un support d'aide à la décision des objectifs thérapeutiques
- Présentation d'activités à réaliser en séance et/ou à transférer dans le quotidien

PAUSE

10h45-12h15 : Langage écrit et partenariat de soin

Atelier pratique : à partir d'une situation clinique, réfléchir en petit groupe à la progression du plan d'intervention orthophonique (objectifs, déroulé des séances, supports rééducatifs et mesures d'évaluation)

DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H15 – 17H00

13h15-15H15 : Atelier pratique : dossier clinique et analyse des pratiques professionnelles

- Présentation individuelle de la situation clinique sélectionnée et rédaction de la trame d'analyse des pratiques.
- Échanges autour des pratiques professionnelles : identification des obstacles, des actions accomplies et des changements à accomplir
- Réflexions sur des pistes concrètes dès mon retour au cabinet : recherches d'articles, lectures, stratégies de communication, supports rééducatifs, évaluation des objectifs et de l'intervention ...

PAUSE

15h30-16H30 :

- Mise en commun de cas cliniques, des problématiques rencontrées et des réflexions menées.

16h30-17h00 : Retour sur les deux journées de formation

- « Ce que je retiens de ces deux journées »
- « Les objectifs atteints au cours de ces deux journées ... »
- « Les objectifs qu'il me reste à atteindre ... »

INSCRIPTION



INFOS PRATIQUES

Dates : 11 et 12 septembre 2025

Horaires : 9H00-12H15 / 13H15-17H00

Lieu : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterrand 63000 CLERMONT-FERRAND

Tarifs DPC : 532€ FIF-PL : 350€

Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL

Formation permettant de satisfaire à l'obligation de DPC, sous réserve d'acceptation par l'ANDPC.



Retour à l'agenda